

Signature(s) du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC, ou du représentant de la structure collective privée ou publique :

6 – Pièces à joindre à cette demande :

Cas général :

- ☐ Copie de la Carte d'identité de l'exploitant et des associés exploitants le cas échéant
- ☐ Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole justifiant du statut d'exploitant agricole et du versement à jour des cotisations sociales **pour chaque exploitant** (dans le cadre d'une société)
- ☐ Copie du dernier avis d'imposition sur le revenu délivré par le Trésor Public **au nom du demandeur (individuel ou société) et des associés**
- ☐ Une attestation certifiant le nombre d'exploitations regroupées dans le cas d'un GAEC
- ☐ Une attestation d'engagement dans une démarche qualité sauf projet de plantation de haies
- ☐ Un relevé d'identité bancaire **au nom du demandeur**
- ☐ Une copie des statuts à jour pour les sociétés
- ☐ Attestation de propriété ou de mise à disposition pour les parcelles concernées ou Surfaces 2 jaunes de la déclaration PAC

Si vous constituez pour la 1^{ère} fois un dossier de subvention, fournir un justificatif mentionnant votre SIREN :

- ☐ Soit extrait Kbis à jour (cas d'une société)
- ☐ Soit extrait du répertoire national des entreprises INSEE (cas d'une entreprise individuelle)

Projets de plantations de haies :

- ☐ Diagnostic technique paysager réalisé avec l'association Arbres et Paysages en Gironde ou autre prestataire reconnu (ex : architecte paysager)
- ☐ Devis des travaux et des investissements

Projets d'agroforesterie :

- ☐ Accord du propriétaire pour la plantation d'arbres le cas échéant
- ☐ Diagnostic technique réalisé par un organisme technique agréé par le Conseil Général de Gironde (Association Arbres et Paysages, Chambre d'Agriculture, Centre Régional de la Propriété Forestière)
- ☐ Devis des travaux et des investissements

Projets de réorientation vers des pratiques agricoles durables

- ☐ Pour la remise en herbe : déclarations PAC (copies des surfaces 2 jaunes) et du tableau récapitulatif des 3 dernières années permettant de justifier l'augmentation de la proportion de prairies sur l'exploitation le cas échéant
- ☐ Localisation sur photos PAC du projet (plan en photos aériennes)
- ☐ Pour les travaux de débroussaillage : Photo de l'Etat Initial et de l'Etat final
- ☐ Devis des travaux et des investissements

FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1-Implantation, reconstitution et entretien de haies

- ↳ Pour les agriculteurs (structures individuelles et collectives):
Subvention : au maximum 60% (ou 75% en zone Natura 2000, DCE ou PAT) du montant HT plafonnée à 3,62 €/plant dans la limite de 2 000 m, dans le respect des plafonds d'aides publiques. Dans le cadre de plantations de haies, suite à arrachage de rangs de vignes, l'aide est portée à 4 €/plant dans la limite de 2 000 m.
- ↳ Pour les non agriculteurs et les communes :
Subvention : 40 % du montant TTC plafonnée à: 3,62 €/plant dans la limite de 2 000 m.
- ↳ Pour les projets collectifs (projets territorialisés portés par des structures locales, trame verte et bleue) et associatifs :
Subvention : au maximum 60% (ou 75% en zone Natura 2000, DCE ou PAT) du montant HT ou TTC selon la structure porteuse dans le respect des plafonds d'aides publiques et dans la limite d'un plafond d'aides de 10 000 €/an.

2-Agroforesterie :

- ↳ Taux de 40% du montant HT des dépenses retenues en zone défavorisée, et 35% hors zone défavorisée.
- ↳ Subvention plafonnée à 1 000 €/ha dans la limite de 15 ha par exploitation agricole.

3-Autre projet de réorientation vers des pratiques agricoles durables

- ↳ Aménagements de surface :
Aide de 70% (80% en zone défavorisée) plafonnée à 7 500 € d'aides par exploitation et par an.
- ↳ Plantation de jachères :
Aide apportée uniquement au-delà d'1ha de plantations dans le cadre d'un contrat signé entre le planteur de jachère, la Fédération de Chasse de Gironde, la DDTM de la Gironde et la Chambre d'Agriculture de la Gironde.

Conseil Général de la Gironde
Direction Générale Adjointe du Développement
Direction de l'Aménagement du Territoire
Esplanade Charles-de-Gaulle - 33074 BORDEAUX Cedex
Tél. 05 56 99 33 33 / Poste : 31 67

N°partenaire :
N°subvention :
Montant aide proposée :
Date CP :

Demande d'aide pour une réorientation vers des PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

Implantation, restauration et entretien de haies : ☐

Agroforesterie : ☐

Autre projet de réorientation vers des pratiques agricoles durables : ☐

1 - Renseignements concernant le demandeur :

Nom, prénoms du demandeur :
Raison sociale le cas échéant :

Nom Prénom des associés	Date de naissance

Adresse, n° rue, Lieu-dit :
Adresse du siège d'exploitation (si différent) :

Code Postal : Commune de :

N°téléphone : Canton :

N°téléphone portable : N°Fax :

E Mail :

N°M.S.A. (AMEXA) : Code APE (activité) :

2 - Renseignements concernant l'exploitation, le cas échéant :

Activité principale de l'exploitation :

Démarche de production sous signe officiel de qualité : oui ☐ non ☐

Si oui, indiquer le type de démarche et le nom de l'organisme certificateur :
.....

Main d'œuvre : Nombre d'UTH :

SAU totale :ha

Productions végétales		
Type de Cultures	Surface (ha)	Commentaires

Surfaces fourragères principales (SFP) :ha dont Prairies permanentes :ha
Prairies temporaires : ha